

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL CULTURE JUDO DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

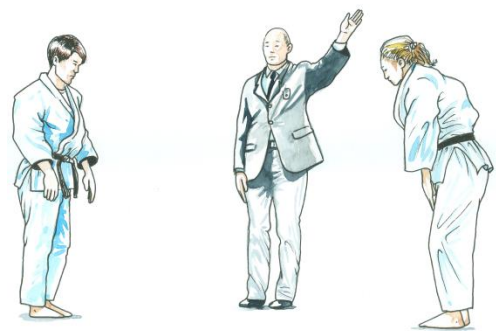
Une fois par an, les Haut-Gradés de la Ligue se réunissent afin de répondre à d'éventuelles questions de professeurs. Voici donc le positionnement du Conseil Culture Judo. Il vous est proposé d'appliquer ces différents points ci-dessous, concernant la spécificité de notre discipline.

Les saluts :



- ✓ En montant et descendant des tatami (ou entrant et sortant du Dojo avant et après le salut), le conseil recommande d'avoir la ceinture portée autour de la taille.
- ✓ Lorsque le Ritsurei (salut debout) est effectué, il doit l'être dans sa globalité, avec une véritable inclinaison du buste.

- ✓ Le conseil recommande aux arbitres de ne pas effectuer de gestes incitant au serrage de mains après les combats de compétitions.



Lors des compétitions et entraînements au Dojo "Paulette Fouillet"

- ✓ Le conseil recommande instamment de respecter les chartes fédérales déjà existantes.
- ✓ Le conseil recommande qu'une personne présente sur le plateau de compétition (cadre technique, élu, Haut-Gradé, représentant Culture Judo) lise au public un texte (non préétabli) d'une minute maximum pouvant comporter les thèmes suivants : minute de silence (si besoin), propreté des locaux, port des Zoori, utilisation des vestiaires, comportement des coaches envers leurs combattants et les officiels, etc...



- ✓ Il est permis de porter un couvre-chef (casquettes,...) au Dojo uniquement dans les tribunes.

Lors des Kagami Biraki



- ✓ Le salut systématique au Sho Men est laissé à l'initiative du responsable technique de la manifestation régionale ou départementale.
- ✓ Il est conseillé d'organiser les Kagami Biraki dans les départements, pendant une durée d'au moins une heure.
- ✓ Tous les Kagami Biraki doivent commencer par une démonstration du Nage No Kata.

Au sein d'un Dojo :

- ✓ Le salut systématique au Sho Men est laissé à l'initiative du responsable technique.



- ✓ Le conseil souhaite instamment maintenir l'apprentissage technique avec les noms Japonais au sein des clubs.

UCHI-MATA

- ✓ Lorsque les Judoka arrivent en retard à la séance, il est recommandé que les salutations s'effectuent en toute discrétion.
- ✓ Par mesure de respect envers l'enseignant et par politesse, tous les Judoka arrivant en retard doivent adresser leurs excuses au(x) professeur (s).



- ✓ Il faut s'efforcer de ne pas s'habiller, ni se déshabiller dans un Dojo sauf s'il n'y a aucune autre possibilité.

- ✓ Même si le port du Kimono bleu est admis en application du règlement international (athlètes), le port du Judogi blanc est fortement recommandé.



- ✓ Le conseil propose aux professeurs de ne pas porter le Kimono bleu, pour des raisons d'exemplarité (sauf si le professeur doit apprêter son Kimono pour des raisons de pratique en compétition).



- ✓ Au club, le conseil recommande d'effectuer la remise de Dan, après l'homologation du passeport.



- ✓ Lorsque les Haut-Gradés pratiquent les Randori avec leurs élèves, le Conseil recommande le port de la ceinture Noire



- ✓ Il est impératif de recouvrir immédiatement tout saignement afin de ne pas souiller les Judogi des partenaires d'entraînement.

- ✓ De façon générale l'utilisation du téléphone portable est interdite sur les Tatami.



Savoir se placer au Dojo :



Il est préconisé de placer le cadre de Jigoro KANO et des personnalités éminentes sur le côté JOSEKI ou sur le côté KAMIZA, suivant l'aménagement des Dojo.

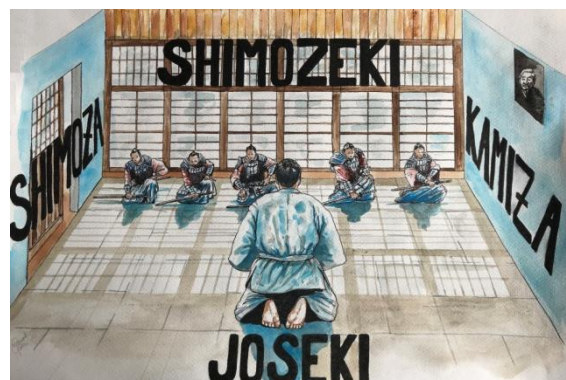
Première formule :

Si le ou les cadres se trouvent sur le côté KAMIZA, le Judoka le plus gradé doit se placer à proximité sur le côté SHIMOZEKI, pratiquement face aux professeurs.

Deuxième formule :

Si le ou les cadres se trouvent sur le côté JOSEKI, le Judoka le plus gradé doit se trouver le plus à gauche face aux professeurs.

Étant donné qu'au Dojo régional des Pays de la Loire, le SHO MEN (cadre de JIGORO KANO) est placé dans le fond (côté KAMIZA) le Conseil souhaite que les professeurs et élèves soient placés suivant la première formule (document spécifique sur le site de la Ligue des Pays de la Loire).



En conseil d'administration :

Les textes fédéraux qui nous régissent n'imposent pas que le représentant Culture Judo soit un Haut-Gradé. Le Conseil préconise donc la présence d'un Haut-Gradé lors des Conseils d'Administration départementaux (avec une voix consultative, comme un représentant de commission) afin de garantir et de respecter la mémoire "des anciens".

Fait, le 5 janvier 2020

Le Vice-président de Ligue chargé de la Culture Judo
Denis RINCK